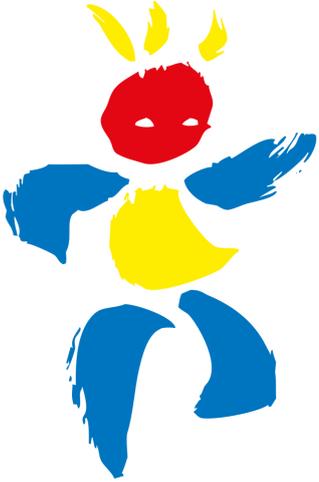


FSU SNUipp 71



SNUipp71 INFOS

Bulletin du Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section de Saône-et-Loire

Maison des syndicats
2, rue du Parc
71100 CHALON SUR SAONE
Tel: 03 85 43 56 34
E-mail: snu71@snuipp.fr Site: 71.snuipp.fr

Directeurs de publication : V. Castagnino,
M.Bruneau, M.Cazier

- Prix au numéro 0,74€ -
- Imprimé par nos soins -
Ce bulletin vous a été adressé grâce au
fichier informatique de la FSU-SNUipp71.
Conformément à la loi du 08/01/78, vous
pouvez nous adresser vos
informations vous concernant en nous
adressant par écrit à la FSU-SNUipp71.

SITE DE DEPOT
CHALON S/
SAONE
PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

CPPAP 0325 S 06497

ISSN 1267- 4281

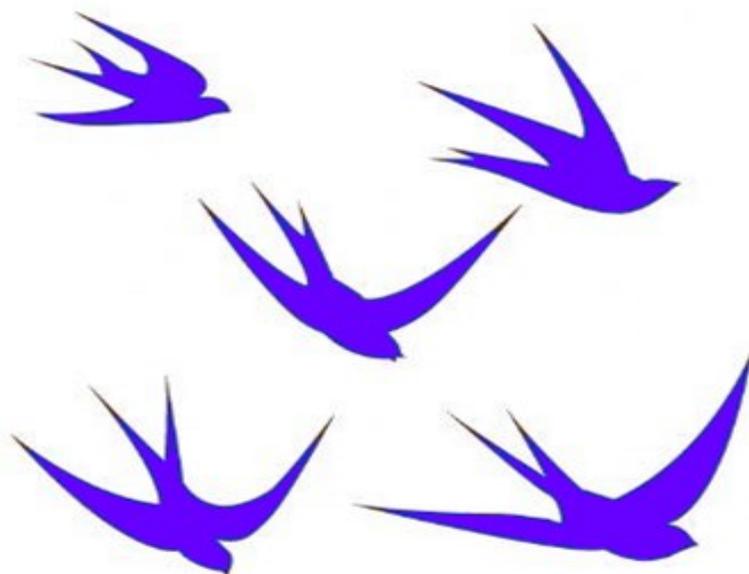
DANS
CE NUMERO :

- Stage EVAS
- Choc des savoirs
- Mouvement

2024

N° 165 - 29/03/24

BULLETIN SPECIAL MOUVEMENT



**La FSU-SNUipp71 fait son choc des savoirs...
EMANCIPATEURS !!! Venez au stage EVAS !!**

Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérent-es de la FSU-SNUipp 71.
Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, **SYNDIQUEZ-VOUS !**

EDITO

PAR VINCENT CASTAGNINO

13 ans après la terrible dégradation du service public d'éducation pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, les conditions de travail ne cessent de se détériorer depuis que Macron et consorts sont au pouvoir. Trop souvent les PE sont empêché-es d'exercer correctement leurs missions en faveur de la réussite de tous les élèves : augmentation des signalements et des fiches RSST (Registre santé sécurité au travail), hausse du nombre de démissions et des demandes de reconversion, chute du nombre de candidat-es aux concours et manque d'attractivité du métier : **tous les indicateurs sont dans le rouge et témoignent des difficultés à faire classe.**

Principales préoccupations des PE:

l'inclusion au rabais (par manque de moyens) **des élèves à besoins éducatifs particuliers et la souffrance partagée qui en découle, le temps de travail et la rémunération** arrivent en seconde position, avec plus d'un personnel sur deux qui tirent la sonnette d'alarme sur **le manque de reconnaissance.**

Le *choc des savoirs* d'Attal et Belloubet, décrypté encore dans ce bulletin (voir pages 3, 10 et 11) ne répond en rien aux attentes des collègues. Il caporalisera leurs pratiques, et renforcera le tri scolaire.

Dans ce contexte délétère, la FSU-SNUipp71 continue d'accompagner les collègues vers l'émancipation pédagogique et vous propose le **mardi 14 mai ce très beau stage sur l'EVAS** (voir ci-contre) en présence de **l'historienne Fanny Gallot.**

ENEZ !!! Ca vous plaira !!

Enfin, nous sommes encore à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets de mutation. **Ainsi, nous vous souhaitons à toutes et tous un bon mouvement 2024 !**

STAGE « EDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE »

MARDI 14 MAI 2024

S'inscrire avant le 14 avril 2024 !

Les trois séances annuelles d'éducation à la vie affective et sexuelle prévues dans les programmes pour toutes les années de la scolarité ne sont quasiment pas effectuées à l'école primaire. Pourtant dans le cadre de ces séances il est possible d'aborder la « *lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes* » et de répondre aux questions que se posent les élèves en insistant sur les relations affectives entre les personnes. Que nous dit cette carence pérenne de l'institution ? Qu'est-ce qui se joue à travers cette thématique ?

C'est justement là que **Fanny Gallot**, par son regard et ses recherches, viendra toucher les points sensibles et placer les questions de norme, de genre, d'inégalités filles-garçons, de stéréotypes au cœur de son intervention.

L'après-midi **Cécile Ropiteaux, militante pédagogique et syndicale à la FSU-SNUipp**, parlera de son expérience en classe et proposera des exemples concrets, des approches et des outils dont on pourra s'emparer lorsque chacun-e retournera auprès de ses élèves. **Un très beau stage en perspective auquel la FSU-SNUipp71 est ravie de vous convier !**



Fanny Gallot est historienne et enseignante à l'INSPE de Créteil. Maîtresse de conférences en histoire contemporaine et chercheuse, elle s'intéresse aux inégalités de genre dans les conditions de travail et à la participation des femmes dans les conflits ouvriers. Elle a publié différents ouvrages sur l'éducation à l'égalité filles-garçons ou sur les questions de genre.

**FAITES VIVRE LA
FSU-SNUIPP71 !
SYNDIQUEZ-
VOUS !!!**



Adhésion en ligne

CHOC DES SAVOIRS : DES ÉVALUATIONS PERMANENTES POUR MIEUX PILOTER

PAR MATHIAS CAZIER

En janvier 2024, la FSU-SNUipp a réuni l'intersyndicale 1^{er} degré au complet. L'analyse de ce qu'est le « **Choc des savoirs** » dans le 1^{er} degré est partagée : **mettre en place un contrôle du métier enseignant à un niveau jamais atteint.**

Toutes les organisations syndicales du 1^{er} degré veulent défendre la **liberté pédagogique**, en dénonçant :

- **La labellisation des manuels**, décision politique inédite depuis 1880. Et encore : au moment de la réunion de l'IS, on ne savait pas encore que, au-delà du contrôle de conformité des manuels avec les programmes, la labellisation sera faite à partir d'un référentiel (touchant à la pédagogie et à la didactique) écrit par le CSEN (conseil scientifique de l'EN) présidé par Stanislas Dehaene !

Les textes concernant la labellisation ont été rejetés en Conseil Supérieur de l'Education... mais le ministère passe en force.

- **La généralisation des évaluations imposées**, qui sont **l'outil central de la politique conduite.**

D'ailleurs, les 2 notes du Conseil Supérieur des Programmes pour la réécriture des programmes de maternelle et cycle 2 (français et maths), annoncent que les items des évaluations nationales vont devenir les attendus des nouveaux programmes !

On sait bien, avec maintenant quelques années de recul, que ces évaluations ne concernent qu'une partie des apprentissages conduits en classe, et d'une manière d'autant moins pertinente qu'elle sont détachées de la manière dont les apprentissages ont été construits. La conférence de consensus sur l'évaluation menée par le CNESE en novembre

2022, s'appuyant sur la recherche, montrait clairement que l'évaluation la plus efficace était celle conduite au plus près du processus d'apprentissage des élèves. Par ailleurs, les évaluations nationales sont en train de devenir un outil de pilotage et donc de dépossession des enseignant-es de leur professionnalité. On peut donc imaginer qu'en bloquant la passation des évaluations, on aurait un vrai moyen de pression sur les politiques éducatives à l'œuvre !

La pétition en ligne de l'intersyndicale, sous le titre de « Arrêt des évaluations obligatoires imposées, laissez-nous travailler ! », exige donc :

- **l'abandon des évaluations nationales standardisées obligatoires :**
- **l'arrêt des mécanismes de pression et de contrôle** (pilotage des conseils académiques des savoirs fondamentaux CASF, formation imposée, tout-évaluation, contrôles incessants...)
- **Le respect de la liberté pédagogique : abandon de toute tentative d'imposition de manuels**, y compris au travers d'un processus de labellisation.

Si vous êtes convaincu-es que **la multiplication des évaluations à chaque année de l'école primaire et du collège** va marquer une aggravation du contrôle permanent de notre travail, et qu'elles sont l'outil central de cette politique, alors signez et faites signer cette pétition. Priver la hiérarchie de cet outil, c'est désarmer le ministère, c'est attaquer cette politique délétère en son cœur....

La profession dispose d'une arme pour retrouver son pouvoir collectif d'agir : ne pas faire passer les évaluations en septembre 2024, massivement.

Construisons un choc de contestation contre le « choc des savoirs » !



Scannez le QR code pour signer la pétition !

MOUVEMENT 2024

LA FSU-SNUIPP 71 AVEC VOUS !

Vous êtes près d'un millier à participer chaque année au mouvement départemental. Début de carrière, tout juste arrivé-e dans le département, victime d'une mesure de carte scolaire, ou simplement envie de changement : ce dossier a été réalisé pour aider et conseiller chacun-e d'entre vous !

AVANT TOUTE CHOSE...

LIRE CE BULLETIN
+
LA NOTE DE SERVICE
DE LA DSDEN →



S'il y a des choses que vous ne comprenez pas : contactez-nous !!!

snu71@snuipp.fr
tel: 03 85 43 56 34

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

- 18 au 22 mars : commissions postes à profil
- 2 avril (midi) au 15 avril (minuit) :
OUVERTURE DU SERVEUR
Saisie des vœux sur i-prof (SIAM)
- Jusqu'au 23 avril : accusé de réception dans la boîte aux lettres i-prof. **Renvoyer à la DSDEN si remarque ou réclamation...**

- Du 16 au 30 mai : barème = **phase pour faire appel**
- 3 juin (à confirmer) : **publication des résultats**
- Juin : phase d'ajustement pour les titulaires de secteur (note de service, postes spécifiques, directions vacances, puis vœux sur postes fractionnés)
- Fin juin - début juillet : résultats ajustement
- Juillet - début septembre : dernières affectations

L'EMPÊCHEMENT SYNDICAL DE MACRON

Depuis la réforme de la fonction publique engagée par l'équipe Macron-Blanquer-Darmanin, les élu-es du personnel enseignant sont tout simplement écarté-es des opérations de mouvement. Nous n'avons plus accès aux documents des barèmes, ni aux résultats du mouvement...Autrement dit, cette réforme a fait que nous ne pourrions pas vérifier vos barèmes...Si nous n'avons aucune raison de douter de la bonne foi du personnel administratif, nous nous rappelons que nous corrigions quantité de barèmes lorsque nous avions accès aux documents. Ne plus pouvoir vérifier et comparer les barèmes...Cela jette malheureusement un doute sur l'équité du mouvement.

NOTRE TRAVAIL D'ÉLU·ES DU PERSONNEL

VOUS PARTICIPEZ AU MOUVEMENT?

INFORMEZ-NOUS DE VOTRE BARÈME PROVISOIRE !

(du 16 mai au 30 mai)

Les élu-es de la FSU-SNUipp71 seront là pour vérifier le barème de chaque personne qui nous le soumettra pour préparer et déposer une éventuelle réclamation.

PREMIÈRE PHASE

AUCUNE OBLIGATION DE PARTICIPER AU MOUVEMENT ?

Vous pouvez faire jusqu'à 40 vœux comme vous le souhaitez :
Un type de postes dans une école = 1 vœu (*adjoint·e, brigade, direction*)
Un vœu GROUPE (*voir plus loin*) = 1 vœu
Un poste de titulaire de secteur = 1 vœu

OBLIGATION DE PARTICIPER AU MOUVEMENT ?

Vous pouvez faire jusqu'à 40 vœux (*vœux postes compris*)
- **dont au moins -**
➤ **2 vœux MOB (obligatoires)** (*voir plus loin*)
➤ **1 ou 2 vœux de titulaire de secteur** (*notre recommandation*) (*ce qui vous permettrait de participer à la phase d'ajustement si vous n'obtenez rien d'autre*)

VOUS OBTENEZ UN VŒU « POSTE » ?

Vous en devenez titulaire (*pour la direction = selon critères, lire la circulaire*)

VOUS N'OBTENEZ AUCUN VŒU « POSTE » D'ADJOINT·E ?

Vous restez titulaire de votre poste

OU

Vous obtenez un poste à travers le vœu MOB
= l'algorithme s'occupe de vous en vous plaçant sur un poste resté vacant dans la zone MOB choisie
(*voir la carte des zones MOB page 7*)

OU

Vous obtenez un poste de titulaire de secteur sur l'une des trois zones du département
(*voir la carte page 7*)
Vous participerez à la phase d'ajustement

VOUS N'OBTENEZ RIEN ?

Vous serez affecté·e entre juin et septembre par l'administration n'importe où dans le département.

DEUXIÈME PHASE

C'est la PHASE D'AJUSTEMENT : y participent les titulaires de secteur et les collègues dans une situation particulière. A cette occasion, sont publiés les postes restés vacants à la fin du mouvement et les postes fractionnés.
Une circulaire dédiée à cette 2^e phase sera publiée en juin.

C'EST QUOI LES VŒUX « GROUPES » ET MOB ?

AC

(Assimilé commune)

Tous les postes de même nature dans une **commune** (adjoint·e élem/mater, direction, brigade...)

A

(Autre)

Tous les postes de même nature dans une **circonscription** (adjoint·e élem/mater, direction, brigade...)

MOB

(Mobilité obligatoire)

Tous les postes de même type dans une **Zone départementale** (enseignant/remplaçant/ASH)



Au moins 2 vœux MOB sont obligatoires pour les PE qui ne sont pas/plus titulaires d'un poste.

(Les vœux MOB restent néanmoins accessibles aux PE titulaires d'un poste).

Attribution des postes selon cet ordre :

1. Priorités (certification ASH, liste d'aptitude, etc.)
2. Barème (voir page 8)
3. Rang de vœu
4. Sous-rang de vœu (l'ordre des postes dans le vœu MOB)
5. Discriminants : les éléments sont, dans cet ordre :
 1. Nbr d'enfants (-18 ans) au 01/09/2024
 2. En cas d'égalité parfaite : ordre aléatoire (algorithme)

EXEMPLE

Un·e stagiaire fait son 1er mouvement (obligation de participer) :

Vœu 1 - adj. École LLL Chalon

Vœu 2 - adj. École MMM Chalon

Vœu 3 - poste ASH école NNN (à Titre Provisoire)

Vœu 4 - brigade école ...

...

Vœu 39 - Titulaire secteur Chalon-Tournus-Louhans

Vœu 40 - Vœu MOB « remplacement Chalon »

MOB : à savoir 2

Cette année, les vœux de Titulaire de secteur se retrouvent en postes simples **mais aussi en dernier sous-rang de vœu de chaque vœu MOB.**

Ainsi, **si vous préférez être titulaire de secteur** plutôt que d'obtenir n'importe quel poste par le biais du vœu MOB, **demandez le poste de titulaire de secteur de votre choix dans un vœu simple!**

MOB : à savoir 1

Lorsque vous choisissez un vœu MOB, le serveur vous propose une liste de postes dans un ordre choisi par l'administration.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITE DE MODIFIER CET ORDRE COMME BON VOUS SEMBLE !!!

Cette modification (appelée « sous rang de vœu ») peut jouer en votre faveur. A barèmes identiques, le collègue ayant mis plus haut un poste au vœu MOB le remporte.

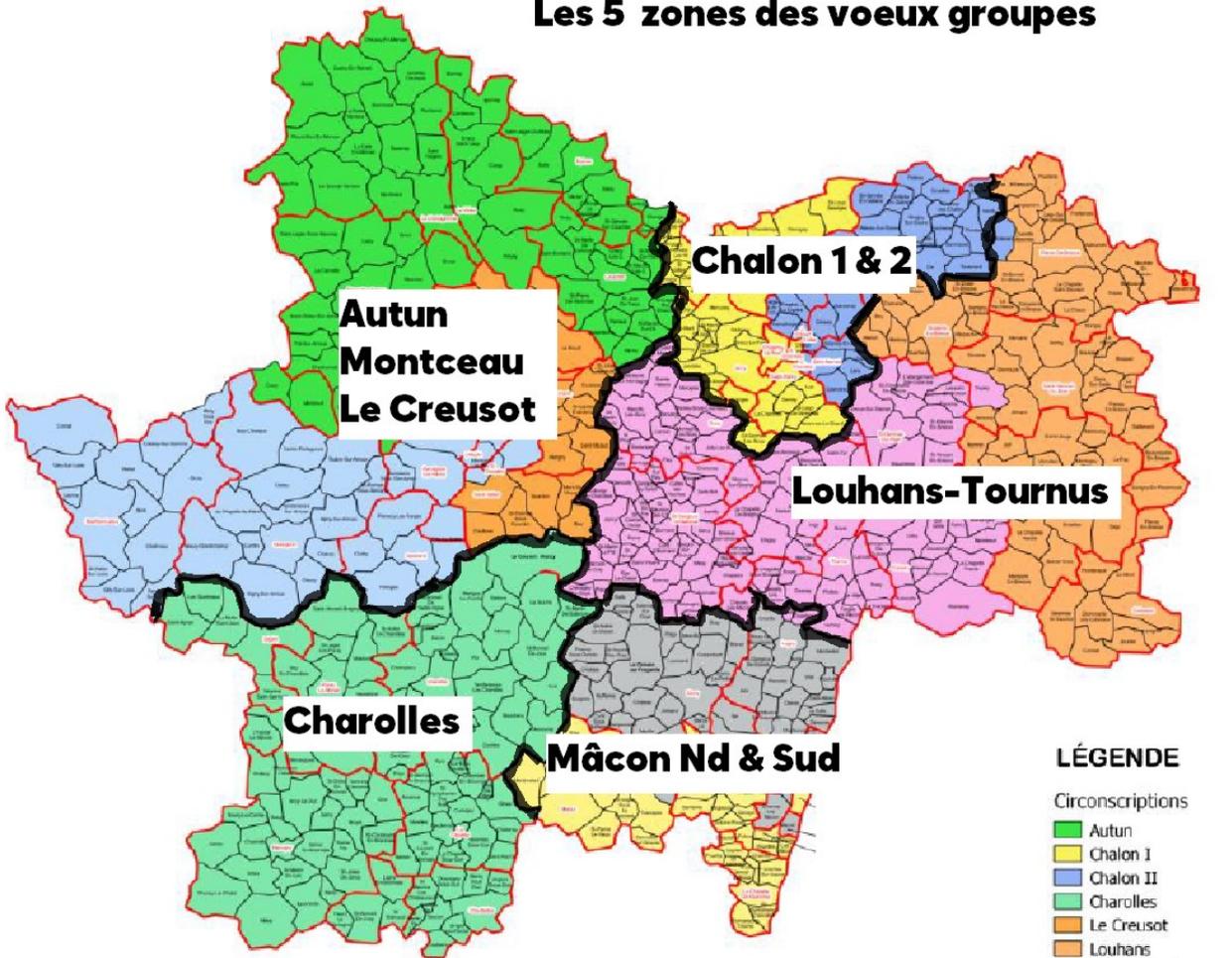
ATTENTION !

Vous obtenez un poste dans une école primaire (mater+élem) vous pouvez occuper n'importe quel niveau de la PS au CM2 même si le poste est estampillé élem ou mater !

ATTENTION !

Vous obtenez un poste dans un RPI vous pouvez être affecté·e dans n'importe quelle école qui le compose !

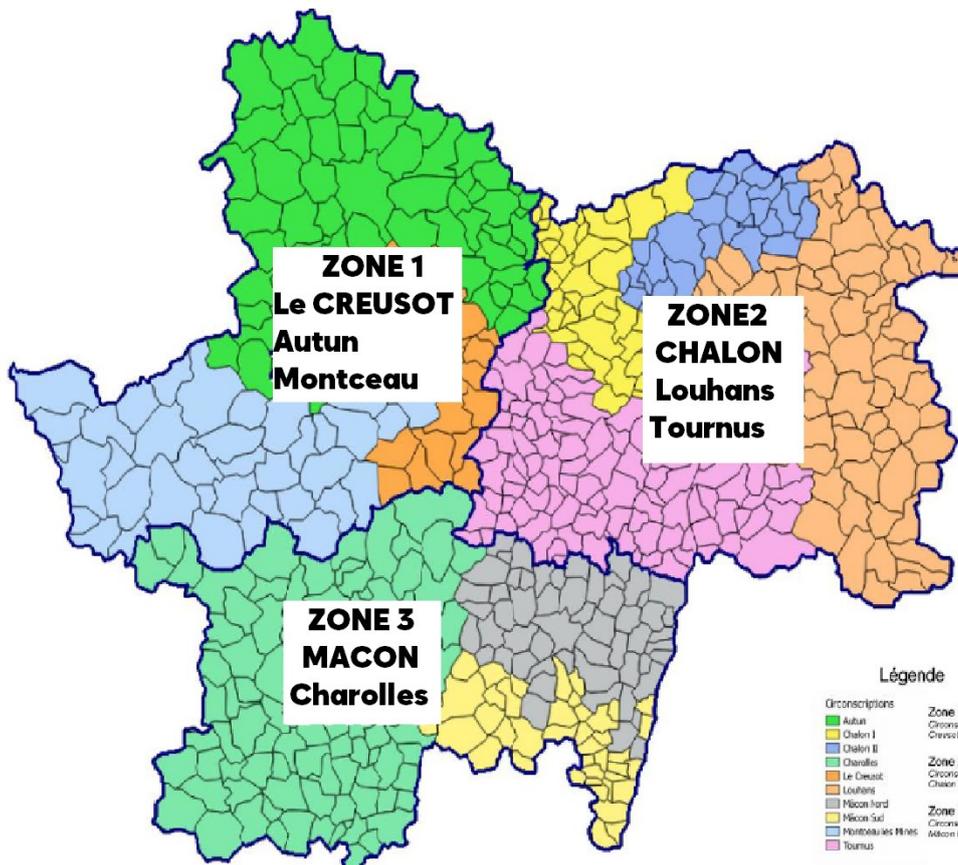
Les 5 zones des voeux groupes



LÉGENDE

Circonscriptions

- Autun
- Chalon I
- Chalon II
- Charolles
- Le Creusot
- Louhans
- Mâcon Nord
- Mâcon Sud
- Montceau les Mines
- Tournus
- Secteurs Collèges



Légende

- | | |
|---|--|
| Circonscriptions | Zone 1 = Nord-Ouest
Circonscriptions Autun / Le Creusot / Montceau les Mines |
| ■ Autun | Zone 2 = Nord-Est
Circonscriptions Chalon I / Chalon II / Louhans / Tournus |
| ■ Chalon I | |
| ■ Chalon II | |
| ■ Charolles | |
| ■ Le Creusot | |
| ■ Louhans | |
| ■ Mâcon Nord | |
| ■ Mâcon Sud | |
| ■ Montceau les Mines | |
| ■ Tournus | Zone 3 = Sud-Ouest
Circonscriptions Charolles / Mâcon Nord / Mâcon Sud |

VOEUX GROUPES

TITULAIRES DE SECTEUR

BARÈME

➤ **AGS** : Ancienneté Générale de Service **au 31/12/ 2023**.

1 pt par année de service – idem à temps partiel-
(1/12e par mois, 1/360e par jour)

➤ **Bonification pour ancienneté dans le poste au 31/08/24 :**

3 ans = 4 points / 4 ans = 6 points / 5 ans et + = 8 points

➤ **Mesure de carte scolaire** : 6 points pour tout poste, 150 points pour un poste dans la même école/ RPI ou la même commune, 100 points pour un *vœu groupe A*, dans la même circonscription que celle du poste fermé.

➤ **Fermeture d'école** : cf. Mesure de carte scolaire.
(y compris pour la directrice ou le directeur)

➤ **Fusion d'école** : enseignants directement affectés sur nouvelle structure et dernier directeur nommé (ou volontaire) bénéficie des bonifications pour mesures de carte scolaire.

➤ **Poste de direction** : intérim de minimum 6 mois = 7 points (si inscrit-e sur liste d'aptitude et que le poste d'intérim (année 2023-24) est demandé **en premier vœu**).

➤ **Répétition de demande** : 0,5 pt pour chaque renouvellement d'un même premier vœu d'une année sur l'autre, **sur demande** en fournissant les accusés de réception antérieurs (5 points max).

➤ **Bonification au titre du handicap** : 150 pts **sous conditions** (cf circulaire 3.4.1 ou nous contacter).

➤ **Bonification ASH si non spécialisé-e** : 2 points par année sur poste ASH / 8 points maxi (années consécutives). Au prorata du tps de service si postes fractionnés.

➤ **Bonification sur poste à valoriser** (REP) : 4 points après 5 ans de services continus dans la même école (dont 2023-24, jusqu'au 31/08/2024), au prorata du service effectué dans l'école (valable aussi pour les postes occupés à titre provisoire et pour les postes fractionnés).

➤ **Rapprochement de conjoint ou de la résidence de l'enfant**: (non applicable aux stagiaires, couples d'enseignants à titre pro ou si la commune de rapprochement est identique entre l'enseignant-e et son conjoint-e.

5 pts (valables uniquement sur des postes dans la commune du lieu d'exercice du conjoint ou commune limitrophe faute d'école dans la commune d'exercice du conjoint) : valable pour *vœu simple* ou *vœu groupe AC*.
+ 0,5 pt par enfant à charge (moins de 18 ans au 01/09/24)

➤ **Autorité parentale conjointe*** (pour parents séparés) : 5 points **uniquement pour vœu commune** (groupe AC) **ou tout poste dans la commune de résidence des enfants** (cf. circulaire 3.4.3 ou nous contacter).

+0.5 pt pour tout enfant de moins de 18 ans au 01/09/24.

➤ **Autorité parentale conjointe*** (pour parents séparés) : 5 points **uniquement pour vœu commune** (groupe AC) **ou tout poste dans la commune de résidence des enfants** (cf. circulaire 3.4.3 ou nous contacter).

+0.5 pt pour tout enfant de moins de 18 ans au 01/09/24.

ATTENTION !! Dans ces 2 situations, le **premier vœu doit porter sur ladite commune du lieu d'exercice du/de la conjoint-e !! Si c'est le cas, la bonification s'applique à tout vœu sur la commune.*

➤ **Parent isolé pour enfant(s) à charge :**

4 points forfaitaires (cf circulaire 3.4.4 ou nous contacter) pour tout enfant (ou plus) de -18 ans au 01/09/24.

SAISIE DES VOEUX I.PROF / SIAM

Pour saisir vos vœux, il faut :

- Vous connecter à I-Prof
- Lire le bulletin de la FSU-SNUipp71!
- Lire la circulaire « Mouvement 2024 » et ses annexes

Plus d'infos sur la procédure de saisie dans le guide de la DSDEN (voir le QR code page 4 pour accéder au site)

DIRECTION

Vous avez été directrice-teur pendant 1 an jusqu'à 3 ans et n'êtes plus sur liste d'aptitude ? **En pleine saisie des vœux, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'aptitude sous conditions. Cela vous permettra d'obtenir un poste de direction à titre définitif !!**

Pour plus d'informations, consultez la *Note d'information sur la gestion des listes d'aptitude dans le cadre du mouvement*, sur le même QR code page 2.

CHOC DES SAVOIRS : LES FAKE NEWS

PAR MATHIAS CAZIER

FAKE

Le redoublement est un outil efficace

Le ministre de l'Éducation annonce lever "la question du tabou du redoublement". Mais de quel tabou parle-t-on alors qu'il y a consensus de la recherche, basée sur des études scientifiques, quant aux effets du redoublement des élèves ? Les chercheur-euses, en France comme à l'international, ont conclu que le redoublement n'a pas d'effet positif à long terme sur les performances scolaires des élèves. Au contraire, le redoublement a le plus souvent des effets délétères, comme l'a prouvé en 2015 le CNETSCO. La recherche internationale démontre qu'il est possible que le redoublement puisse avoir des effets positifs faibles sur les performances scolaires à court terme mais que ceux-ci se dissipent très rapidement, voire deviennent négatifs à plus long terme. Enfin, le redoublement est inégalitaire socialement et modifie les trajectoires d'orientation et les carrières scolaires. Il détériore les conditions d'insertion dans la vie active et est le meilleur prédicteur du décrochage.

FAKE

Des manuels imposés... pour progresser

Une importante recherche de 2016, « Lire/écrire au CP », coordonnée par Roland Goigoux, a montré que le choix du manuel avait moins d'importance dans les apprentissages des élèves que les savoir-faire des professeur.es des écoles. D'ailleurs, un tiers des collègues [associé.es](#) à cette recherche n'utilisait aucun manuel de lecture, préférant construire une offre culturelle variée. La recherche a démontré que « les classes très acculturantes favorisent la progression des élèves initialement faibles et intermédiaires ».

Dès 1880, Jules Ferry et Ferdinand Buisson, avaient précisé qu'il était nécessaire que les [enseignant.es](#) choisissent leurs supports d'enseignement : « cet examen en commun deviendra un des moyens les plus efficaces pour former l'esprit pédagogique des enseignants [...], pour les accoutumer, surtout, à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction des réformes dont leur enseignement est susceptible ». Mis à part le gouvernement de Vichy en 1940, seul le ministre Guizot, au XIXème siècle, aura instauré des « manuels ministériels »...La FSU-SNUipp rappelle que la liberté pédagogique, inscrite dans la loi, permet de distinguer d'une part les programmes nationaux, qui s'imposent à tou.tes car ils ont force de loi, et d'autre part la manière de les mettre en œuvre et le choix des supports d'enseignement, qui appartiennent aux PE, professionnels de la pédagogie.

FAKE

Des fondamentaux pour réduire les inégalités

L'école française est marquée depuis près de 20 ans par une aggravation des inégalités scolaires. A cette situation, le gouvernement répond une nouvelle fois par une insistance démagogique sur les « fondamentaux » alors que la France est déjà le pays de l'OCDE qui y consacre la plus grande part : 59 % du temps d'enseignement élémentaire consacré au français et aux maths contre 41% pour la moyenne de l'OCDE. S'il y a corrélation entre le temps consacré aux savoirs dits fondamentaux et évolution des inégalités, c'est en termes d'augmentation de ces dernières. En s'entêtant dans cette voie, G. Attal et sa clique poursuivent le creusement des inégalités scolaires, tout en cherchant à faire croire à l'opinion publique qu'ils et elles luttent contre.

FAKE

Les groupes de niveaux aideront les élèves

Une note publiée par le programme IDEE (Innovations, Données et Expérimentations en Éducation) en novembre 2023 revient sur les effets mesurés par la recherche des différents dispositifs visant la différenciation des apprentissages. Les méta-analyses sont unanimes pour pointer une absence d'effets, voire un effet négatif des classes de niveau ou des regroupements pérennes par niveau, que ce soit pour les élèves les plus performant-es ou pour les plus en difficulté. C'est pourtant à la pérennité de groupes de niveau qu'invite le ministère en faisant des évaluations nationales l'outil de positionnement dans ces groupes, mais aussi pour les APC, les groupes de soutien et de renforcement en 6ème, ou les stages pendant les vacances.

FAKE

Développer l'égalité des chances

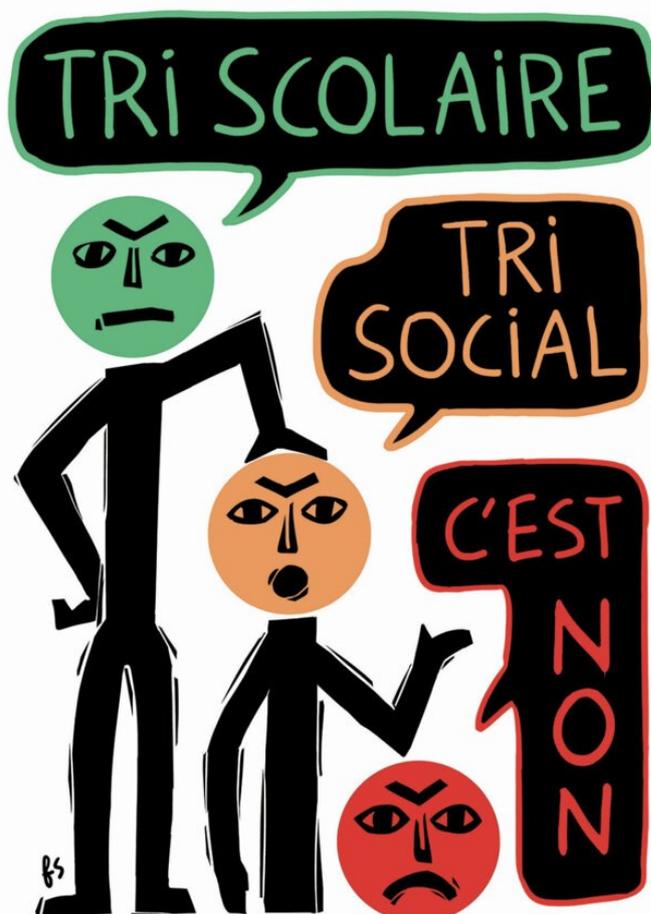
Est-il possible de « faire » l'égalité à partir des chances ? L'égalité des chances revient à positionner tou.tes les élèves sur la même ligne de départ, la réussite dépendant alors des chances que chacun.e saura saisir ou non. Un tel raisonnement évacue l'importance de l'héritage culturel, le fait qu'une grande partie des facteurs de la réussite scolaire se joue au sein de la famille. Or cette question des inégalités entre groupes sociaux est occultée dès lors qu'on estime que le remède à la ségrégation scolaire ne relève que de la capacité de choisir de chacun-e, ou du mérite. C'est pourtant bien cette conception que déploie le ministère. Gabriel Attal poursuit une lutte contre les inégalités restreinte à la promotion de l'égalité des chances, y ajoutant l'objectif d'émancipation, entendu uniquement d'un point de vue individuel. Au contraire, pour la FSU-SNUipp, il ne s'agit pas d'être pour l'égalité des chances, mais de lutter contre les inégalités en donnant plus à ceux et celles qui ont le moins, pour permettre la démocratisation du système et la réussite de tous les élèves.

FAKE

Des évaluations nationales au service des enseignant-es

L'évaluation imposée des élèves (mais aussi des écoles et établissements), est l'outil d'un pilotage qui dépossède les acteurs et actrices de terrain de leur pouvoir d'agir. Si l'activité d'évaluation est importante pour savoir où en sont nos élèves pour les aider dans leurs apprentissages, la multiplication des évaluations normatives comme moyen de pilotage du système éducatif, par le contrôle des pratiques enseignantes, est inquiétante.

Pour la FSU-SNUipp, l'évaluation doit redevenir un geste professionnel qui appartient aux enseignant-es. Les enseignant-es doivent être formé-es à l'observation continue des élèves et des processus d'apprentissage, à l'analyse des productions, et à la compréhension des procédures, des points d'appui et des difficultés des élèves. Il est primordial de désacraliser l'erreur, de moins s'intéresser à ce que les élèves savent ou ne savent pas, mais plutôt à ce qu'ils ou elles sont en train d'apprendre. L'acte d'évaluer doit rester à la main des personnels. La FSU-SNUipp demande l'abandon des évaluations nationales.



L'ING dans la
Constitution...

C'est moi!

Même en ce jour il
fallait qu'il prenne
toute la place...



**RETROUVEZ
TOUTES
NOS INFOS SUR
NOTRE SITE :
71.SNUIPP.FR**

**VOUS APPRÉCIEZ
CE BULLETIN?
NOTRE TRAVAIL?
SYNDIQUEZ-
VOUS A LA FSU-
SNUIPP71 !!!**